



Annonce événementielle selon l'art. 53 RC

Procimmo Residential Lemanic Fund (PRLF)
Modifications du contrat de fonds, changement de nom et calendrier de
la transformation du fonds
(ISIN CH0107006550)

Morges, le 9 décembre 2024

Le 9 décembre 2024, la FINMA a approuvé le contrat de fonds ainsi que la transformation du fonds en un compartiment investisseurs de Procimmo Real Estate SICAV.

Les modifications du contrat de fonds de « Procimmo Residential Lemanic Fund » entrent en vigueur le 10 décembre 2024 et ont notamment pour conséquence le changement de nom du fonds en « Residential ».

Le §20 ch. 2 du contrat de fonds prévoit désormais que l'exercice comptable s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. En outre, le fonds aura un exercice prolongé concernant l'année 2024, autrement dit du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025. Les chiffres clés requis au 31 décembre 2024 seront toutefois calculés et publiés par la direction de fonds compétente à la date de publication.

Le 8 janvier 2025, le fonds contractuel « Residential » (ex-PRLF) sera transformé en compartiment investisseurs de Procimmo Real Estate SICAV.

Dès lors, Procimmo Real Estate SICAV comprendra quatre compartiments investisseurs intitulés respectivement « Industrial » (ex-Swiss Commercial Fund), « Residential » (ex-PRLF) « Commercial PK » (ex-P56) et « Residential PK » (ex-I56).

Contacts

Solutions & Funds SA	Promenade de Castellane 4 1110 Morges
Téléphone :	+41 (0)22 365 20 70
E-Mail :	legal@solutionsandfunds.com